

MES DROITS*



BEI UNDO!
HERZLICH WILKOMMEN!
BIENVENUE!
WÄRZLECH WELKOMME!

S'OCCUPER DE MOI :
J'AI LE DROIT QUE L'ON PRENNE SOIN DE MOI DE MANIÈRE APPROPRIÉE, SI MES PARENTS NE PEUVENT PAS S'EN CHARGER. (ART 20)

PUIS-JE TE PRENDRE EN PHOTO?
OUI!

AVOIR MON PROPRE ESPACE :
J'AI LE DROIT À L'INTIMITÉ ET À LA VIE PRIVÉE. (ART 16)

* L'affiche et les articles cités font référence à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Les articles ont été traduits en français et raccourcis par le SNJ. Une version plus complète est disponible ici :

EXPRIMER MON OPINION :
DANS CHAQUE DÉCISION QUI ME CONCERNE, MON OPINION DOIT ÊTRE ENTENDUE. (ART 12)
J'AI LE DROIT D'EXPRIMER LIBREMENT CE QUE JE PENSE ET RESENS - EN PARLANT, EN DESSINANT, EN ÉCRIVANT OU DE TOUTE AUTRE MANIÈRE. (ART 13)

JE VAIS FAIRE DE LA BALANÇOIRE. TU VIENS AVEC MOI?
OUI, JE VIENS AVEC TOI!

FAIRE PARTIE DE LA SOCIÉTÉ :
MÊME AVEC UN HANDICAP, J'AI LE DROIT DE PARTICIPER ACTIVEMENT À LA VIE DE TOUS LES JOURS. (ART 23)

ÊTRE UNIQUE ET ÊTRE TRAITÉ.E SUR UN PIED D'ÉGALITÉ :
J'AI LES MÊMES DROITS QUE TOUS LES AUTRES ENFANTS, Y COMPRIS LE DROIT D'ÊTRE TRAITÉ.E SUR UN PIED D'ÉGALITÉ. (ART 2)
MON ÉDUCATION DOIT M'AIDER À CONNAÎTRE MES PROPRES DROITS ET À RESPECTER LES CULTURES ET LES DIFFÉRENCES DES AUTRES. (ART 29)
J'AI LE DROIT DE PARLER MA PROPRE LANGUE ET DE PRATIQUER MA PROPRE CULTURE ET MA PROPRE RELIGION, MÊME SI LA PLUPART DES PERSONNES DU PAYS DANS LEQUEL JE VIS ONT UNE LANGUE, UNE CULTURE OU UNE RELIGION DIFFÉRENTES. (ART 30)

ÊTRE AVEC LES AUTRES :
J'AI LE DROIT DE CHOISIR MES PROPRES AMIS AU MOMENT QUE CELA NE FAIT DE MAL À PERSONNE. (ART 15)

TU VEUX JOUER AVEC NOUS?

NOUS NOUS RESPECTONS !
NOUS NE NOUS FRAPPONS PAS ET NOUS NE NOUS BOUSCULONS PAS !
NOUS N'UTILISONS PAS DE GROS MOTS !
NOUS NE CASSONS RIEN !
NOUS N'ENLEVONS RIEN À PERSONNE !

APPRENDRE :
J'AI LE DROIT À UNE ÉDUCATION. (ART 28)
MON ÉDUCATION ET MA FORMATION DOIVENT M'AIDER À DÉVELOPPER PLEINEMENT MA PERSONNALITÉ, MES TALENTS ET MES COMPÉTENCES. (ART 29)

M'INFORMER :
J'AI LE DROIT D'ÊTRE INFORMÉ.E SUR INTERNET, À LA RADIO, À LA TÉLÉVISION, DANS LES JOURNAUX, DANS LES LIVRES ET VIA D'AUTRES SOURCES. (ART 17)

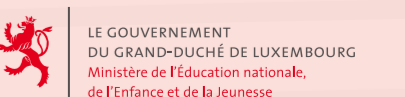
JOUER ET AVOIR DU TEMPS LIBRE :
J'AI LE DROIT AUX LOISIRS, AU REPOS, AUX JEUX ET AUX ACTIVITÉS CULTURELLES ET CRÉATIVES. (ART 31)

ME SENTIR BIEN ET ÊTRE EN BONNE SANTÉ :
DANS CHAQUE DÉCISION QUI ME CONCERNE, MON BIEN-ÊTRE DOIT ÊTRE PRIS EN COMPTE ET RÉALISÉ. (ART 3)
TOUTES LES PERSONNES ET INSTITUTIONS QUI S'OCCUPENT DE MOI DOIVENT VEILLER À MON BIEN-ÊTRE DE LA MEILLEURE FAÇON POSSIBLE. (ART 3)
JE DOIS ÊTRE INFORMÉ.E SUR LA FAÇON DE VIVRE UNE VIE SÛRE ET SAINE. TOUT ADULTE QUI S'OCCUPE DE MOI DOIT ÉGALEMENT EN ÊTRE INFORMÉ. (ART 24)

JE SUIS LÀ POUR TOI

ÊTRE PROTÉGÉ.E :
J'AI LE DROIT D'ÊTRE PROTÉGÉ.E CONTRE TOUTES FORMES DE VIOLENCE. (ART 19)

Publié par :



Avec le soutien de :

